

Strasbourg, le 19 septembre 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie – Dasen du Bas-Rhin

Le SE-Unsa 67 a bien pris note des 5 heures octroyées par le Ministre de l'Éducation Nationale sur les heures d'APC pour compenser la saisie des résultats des évaluations de CP et celles de CE1.

Le SE-Unsa 67 demande à présent que :

- Les deux heures de réunion préparatoire concernant ces évaluations soient comptabilisées dans les heures d'animations pédagogiques, ce qui est cohérent avec la volonté ministérielle d'axer ces temps de formation sur le français et les mathématiques, matières constituant la teneur de ces évaluations.
- Les collègues n'ayant pas d'APC à effectuer soient eux aussi dédommagés mais sous une autre forme : une journée supplémentaire de décharge de classe pour les directeurs et les EMF ou une compensation financière par des HSE.

Dans l'attente d'une réponse qui puisse donner la garantie de l'ensemble de ces compensations aux collègues bas-rhinois, le SE-Unsa 67 maintient sa consigne de surseoir à la saisie des résultats.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'assurance de ma considération respectueuse.



Anne-Marie HALLER
Secrétaire générale du SE-Unsa du Bas-Rhin